

INFOS EPS 70 **Spéciale natation**

2022/2023

« Chaque difficulté rencontrée, doit être l'occasion d'un nouveau progrès. »
Pierre de Coubertin

Comment accompagner ses élèves à la piscine ?

- Formalités administratives,
- Organisation
- Pistes pédagogiques

PROJET ET AGRÉMENTS

Savoir Nager en Sécurité

Compléter le projet natation et faire les demandes d'agrément pour les accompagnateurs

ORGANISATION

Le taux d'encadrement nécessaire

L'organisation du bassin et des séances

Le matériel disponible

SÉQUENCES

Des exemples de séances et de séquences pour accompagner la mise en œuvre

Attestation Savoir Nager en Sécurité

Un objectif à atteindre

L'attestation scolaire « savoir nager » est remplacée par une **Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)** délivrée dans le cadre scolaire (décret et arrêté du 28/02/2022).

L'objectif est inchangé : reconnaître la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).



L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS)

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

A l'école primaire, l'ASNS est validé par un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié.

Modèle d'attestation du savoir nager : https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/25/6/ensel4345_annexe2_452256.pdf

Lien de la vidéo du parcours : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/T5NPJbKfp6dKJmZ>

PARCOURS DE COMPETENCES											
50 m de distance composé de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans aide à la flottaison.											
Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale		Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale
											Enclage à un élément fixe et stable

Le projet natation et agréments

Les démarches et formalités administratives



Pour se rendre à la piscine avec ses élèves, plusieurs documents doivent être complétés : **le projet module natation** ainsi que **les demandes d'agrément** (nouvelle demande et renouvellement).

Ces documents doivent être envoyés au CPC EPS en amont de la première séance. Une fois validés et signés, les séances pourront débuter.

Une demande d'autorisation de sortie régulière doit également être signée par le directeur/la directrice puis archivée à l'école.

Comment compléter le projet module natation ?

Accéder au formulaire : <https://circo70.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/Projet-pedagogique-natation.pdf>

Ce formulaire est complété par les enseignants des classes qui se rendent à la piscine. N'oubliez pas de compléter la partie 4 en y indiquant la répartition de la prise en charge des différents groupes (*non-nageurs, nageurs débutants, nageurs experts, ...*). Vous pouvez modifier le nom de ces groupes en fonction du niveau de vos élèves.

Vous devez joindre à votre envoi un exemplaire du **mot d'information** destiné aux parents ainsi qu'un **planning des différentes interventions des parents agréés**.

Après avoir été transmis au CPC EPS, le projet module natation vous sera retourné si-

Les nouvelles demandes et les renouvellements d'agréments

Accéder au formulaire papier ou QR code (cliquez sur l'image choisie à droite)

⇒ Pour **une première demande** d'agrément intervenants bénévoles : faire compléter à la personne à agréer le formulaire de demande d'agrément en cochant la case « premier agrément ». Cette personne sera dans l'obligation de participer à une session de formation organisée par le CPC EPS*

La session de formation est valable **cinq ans**. Durant ces cinq années, il suffira de faire une demande de renouvellement d'agrément.

⇒ Pour **un renouvellement** d'agrément intervenants bénévoles : faire compléter à la personne à agréer le formulaire de demande d'agrément en cochant la case « renouvellement ».

Dans les deux cas une vérification du fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (**Fijals**) est effectuée.

Précisions : Vous pouvez solliciter d'autres personnes que les parents des classes concernées. Il peut s'agir de parents d'autres classes ou de tout adulte remplissant les conditions nécessaires (*exemple de mot en page suivante*).

Seuls les parents agréés peuvent prendre en charge un groupe et se trouver au bord du bassin.

***Sont exemptés du test de compétences** : Les titulaires du BNSSA, les MNS, les BE spécialistes en natation. Les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS en activité.

Les intervenants extérieurs à l'école primaire sollicités dans le cadre de l'enseignement de l'EPS sont soumis à l'agrément de l'IA - DASEN. Cette reconnaissance autorise l'intervention d'un individu à participer à l'encadrement de l'EPS sur le temps scolaire sous réserve de répondre à des critères de compétences et d'honorabilité.



Le taux d'encadrement

Combien faut-il d'adultes pour encadrer les séances ?

En classe élémentaire : il faut 2 adultes agréés par groupe-classe (jusqu'à 30 élèves). Pour deux classes élémentaires il faut donc 4 adultes agréés : 2 PE + 1 MNS + 1 parent. Il faut donc **1 parent agréé à chaque séance**.

En classe maternelle (est considérée comme une classe maternelle toute classe dans laquelle il y a des élèves de maternelle : GS-CP ; GS-CE2, etc.) : Il faut 3 adultes agréés par groupe-classe (jusqu'à 30 élèves et seulement 2 adultes si moins de 20). Pour deux classes maternelles il faut 6 adultes agréés (2 PE + 1 MNS + 3 parents). Il faut donc **3 parents agréés à chaque séance**.

Attention, dans tous les cas les ATSEM, AESH, Services civiques ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.



	Agrément à passer	Présence possible dans l'eau	Prise en charge groupe dans l'eau	Rentre dans le taux encadrement	Remarques
Enseignant de la classe	NON	OUI	OUI	OUI	Responsable conception et mise œuvre projet pédagogique
Autre enseignant	NON	OUI	OUI	OUI	Remplacement de l'enseignant titulaire ou échange de service
MNS de surveillance	NON (carte pro)	NON	NON	NON	
MNS d'enseignement	NON (carte pro)	OUI	OUI	OUI	
Intervenant bénévole avec qualification	Agréé par leur statut	OUI	OUI	OUI	Enseignant sur temps perso ou titulaire du BNSSA
Intervenant bénévole agréé	Agrément DASEN + formation	OUI	OUI	OUI	
ATSEM	Pas d'agrément	NON	NON	NON	Encadrement de la vie collective uniquement
AESH	Pas d'agrément. Participation possible à la formation pour information	OUI Seulement pour l'enfant concerné	NON Accompagnement enfant concerné	NON	Présence dans l'eau si cela est nécessaire pour accompagner l'élève en situation de handicap
Service civique		OUI	NON	NON	Aide complémentaire
Accompagnateur « vie collective »	Pas d'agrément Autorisation du directeur	NON	NON	NON	Encadrement de la vie collective uniquement. Ne peut être seul avec un élève.

Voici **différents courriers** pour communiquer avec les familles :

- un exemple de mot pour **solliciter des accompagnateurs**.

<https://tinyurl.com/3j9er8vr> (réalisé à partir du site de l'inspection des Vosges du Nord)

-questionnaire avant la première séance

<https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/apps/onlyoffice/s/TGNT65eD6HswM9o?fileId=6858960>

-le courrier pour la **session de formation de parents agréés**

-des informations sur le bassin

(à demander au conseiller pédagogique EPS de circonscription)



Séquences pédagogiques

Exemples de modules d'apprentissage et de ressources



PROGRAMMES OFFICIELS

Les programmes des 3 cycles : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/9H6HQZcYaWfb5y>

CYCLE 1 OU NIVEAU DÉBUTANTS

Lien vers une évaluation diagnostique (1ère séance) : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/TGNT65eD6HswM9o?dir=undefined&openfile=6858961>

Module d'apprentissage : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/TGNT65eD6HswM9o?dir=undefined&openfile=6858965>

CYCLE 2 OU NIVEAU DÉBROUILLÉS

Module d'apprentissage : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/TGNT65eD6HswM9o?dir=undefined&openfile=6858963>

Exemples d'activité aquatiques (jeux) : <https://tinyurl.com/563xpnhp>

Autre exemple de séquence : <https://tinyurl.com/3m2th47c>

D'autres exemples de situations : <https://tinyurl.com/5n732hby>

CYCLE 3

Module d'apprentissage : <https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/TGNT65eD6HswM9o?dir=undefined&openfile=6858962>

Exemples d'activité aquatiques (jeux) : <https://tinyurl.com/563xpnhp>

Autre exemple de séquence : <https://tinyurl.com/3m2th47c>

D'autres exemples de situations : <https://tinyurl.com/5n732hby>